



AVIS DE CONCOURS

La Ville de Marseille organise un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de :

20 PUERICULTRICES TERRITORIALES

Le nombre total de postes ouverts est réparti comme suit :

Concours sur titres avec épreuve	Total
	20

L'épreuve d'admissibilité se déroulera le lundi 01 octobre 2018 * au service Concours-Stages-Apprentissage 110 boulevard de la Libération 13004 Marseille*.

* La Ville de Marseille se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier la date et de prévoir plusieurs lieux d'examen pour assurer le bon déroulement de cette épreuve.

Conditions d'inscription

Pourront participer au **concours sur titres avec épreuve** les candidats titulaires du diplôme d'État de Puériculture mentionné à l'article R.4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer à compter du mercredi 06 juin 2018 à la :

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES
Service Concours-Stages-Apprentissage
110 Boulevard de la libération
13233 Marseille cedex 20

La **date limite des demandes de retrait des dossiers** est fixée au **lundi 30 juillet 2018** avant 16h30 (y compris par voie postale, le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription, dûment complétés, devront être déposés : le lundi de 9h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30, le mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 11h45.

La **date limite de dépôt des dossiers** d'inscription est fixée au **lundi 06 août 2018** avant 16h30 (le cachet de la poste faisant foi)



